



# BALLET DIVERTIMENTO

ÉCOLE ET CENTRE CHORÉGRAPHIQUE

## HORAIRE PROGRAMME JEUNESSE

Du 7 septembre 2021 au 30 mai 2022

### BALLET

HORAIRE DES CLASSES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BALLET</b>						
<b>NOUVEAU COURS</b> Initiation (3-4 ans)						9 h 30 – 10 h 15 Daphné Sanscartier
Pré-Ballet (5-6 ans)						10h15-11h Daphné Sanscartier
Débutant (7-8 ans)						11h-12h Daphné Sanscartier
Élémentaire (9-10 ans)						12 h 15 – 13 h 45 Daphné Sanscartier
Intermédiaire (11-13 ans)			17 h 30 – 19 h Era Chorna Pointes 19 h – 19 h 30			9 h 30 – 11 h Era Chorna Pointes 11 h – 11 h 30
Avancé (14 et plus)		17 h 30 – 19 h Philippe Jacques Pointes 19 h – 19 h 30		17 h 30 – 19 h Philippe Jacques Pointes 19 h – 19 h 30		11 h – 12 h 30 Philippe Jacques Pointes 12 h 30 – 13 h

Un minimum de cinq (5) personnes est nécessaire pour l'ouverture d'une classe.

Âge approximatif : classement en fonction du progrès et du développement - Horaire modifiable sans préavis

Classes ouvertes: du mardi 14 décembre au samedi 18 décembre 2021 – Générale pour le spectacle de fin d'année: samedi 21 mai 2022

Spectacle de fin d'année: dimanche 22 mai 2022 – Classes ouvertes et remise des attestations: du mardi 24 mai au samedi 28 mai 2022

### \* TARIFS

(De septembre à mai)

DISCIPLINES	DURÉE DES CLASSES	1 X SEM	2 X SEM	3 X SEM
<b>BALLET</b>				
<b>INITIATION</b>	45 min	551 \$ *		
<b>PRÉ-BALLET</b>	45 min	551 \$ *		
<b>DÉBUTANT</b>	1 h	741 \$ *		
<b>ÉLÉMENTAIRE</b>	1 h 30	1 112 \$ *		
<b>INTERMÉDIAIRE</b>	2 h	1 482 \$ *	2 660 \$ *	
<b>AVANCÉ</b>	2 h	1 482 \$ *	2 660 \$ *	\$ 3 534 *
<b>*FRAIS D'INSCRIPTION ANNUEL : 50\$</b>				
<b>*FRAIS DE LOCATION DE COSTUMES POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE : 45\$</b> (Inclus également répétitions supplémentaires et autres frais connexes)				

\* Les tarifs sont calculés sur une base annuelle de 35 semaines



# BALLET DIVERTIMENTO

ÉCOLE ET CENTRE CHORÉGRAPHIQUE

## CONDITIONS

- 1. Frais d'inscription :** Les frais d'inscription de 50 \$ couvrent une période d'un an, du début de septembre à la fin du mois de juin et sont non remboursables. Ils doivent être payés au plus tard avant la deuxième classe. Tous les élèves doivent payer les frais d'inscription.  
Famille de deux enfants et plus : Dans les cas de familles avec deux enfants ou plus, les frais d'inscription sont de 60 \$ par famille.  
Les frais de cours sont calculés comme suit :
  - o Le premier enfant doit payer le plein tarif (le premier enfant étant celui qui paie les frais de cours les plus élevés)
  - o 25% de rabais pour le deuxième enfant d'une même famille. Le rabais doit être calculé sur le montant le plus bas des deux.
  - o 30% de rabais pour le troisième enfant d'une même famille. Le rabais doit être calculé sur le montant le plus bas des trois.
  - o 35% de rabais pour le quatrième enfant d'une même famille. Le rabais doit être calculé sur le montant le plus bas des quatre.
- 2. Remboursement :** Pour obtenir un remboursement en partie ou en totalité, l'élève ou le parent doit communiquer par écrit avec le personnel administratif de Ballet Divertimento pour s'assurer que le dossier soit fermé officiellement. La date de réception de l'avis sera considérée comme la date officielle d'arrêt de cours. Il obtiendra un remboursement des frais de cours au prorata des cours suivis moins une indemnité représentant 10% du prix des cours non suivis jusqu'à un maximum de 50 \$ (article 195 de R.S.Q. chapitre P-40.1 de la Loi sur la Protection du Consommateur). Un chèque sera posté dans les deux (2) semaines suivant la demande. L'élève qui annulera son inscription avant la première journée de classe recevra un remboursement complet des frais payés à l'exception des frais d'inscription. Dans tous les cas, les frais d'inscription sont non remboursables. Ballet Divertimento se réserve le droit de retirer de l'école tout élève qui a un mois de retard dans le paiement de ses frais de cours. Nous demandons aux parents d'encourager leur enfant à suivre au moins quatre classes avant d'abandonner puisqu'il est reconnu que l'enfant a souvent besoin de cette période de temps avant de s'adapter à une nouvelle situation.
- 3. Chèques retournés :** Une pénalité de 25,00\$ sera exigée pour tout chèque retourné à nos bureaux pour insuffisance de fonds. Le paiement de remplacement devra être fait en argent comptant ou sous forme de chèque certifié ou de mandat bancaire.
- 4. Objets perdus :** Ballet Divertimento n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Pour plus de sécurité, l'élève doit apporter tout objet de valeur avec lui (elle) dans le studio et demeurer vigilant.
- 5. Inscription tardive :** L'élève qui s'inscrit tardivement à un cours par session verra les cours non suivis déduits du tarif, à l'exception des deux premières semaines qui ne sont pas remboursables.